

Congrès annuel 2021

Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique



Dijon

le samedi 4 septembre 2021

Assemblée Générale Statutaire des A.A.P.P.M.A de Côte d'Or

**Dijon,
Samedi 4 septembre 2021**

Le Président Jean-Pierre SONVICO souhaite la bienvenue aux congressistes et adresse ses remerciements aux présents.

La situation étant particulière en ces périodes d'adaptation et de restrictions liées au COVID-19, un bon nombre d'AAPPMA sont absentes pour cette édition 2021. Comme cela est spécifié dans les statuts, les votes et approbations se font à la majorité des présents.

Associations présentes et excusées:

28 AAPPMA présentes, 37 excusées.

Sont présentes : AAPPMA d'Arnay le Duc, Beaune, Bouilland, Verrey-sous-Drée, Chatillon-sur-Seine, Cormot-le-Grand, Pagny-la-Ville, Fontaine Française, Genay, Grosbois, Heuilley-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône, Nuits-Saint-Georges, Plombières, Pouilly-en-Auxois, Précy-sous-Thil, Rouvray, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Thibault, Tarsul, Marey-sur-Tille, Velars-sur-Ouche, Vandenesse-en-Auxois, Venarey-les-Laumes, la GLS, le Salmo-Club, la Truite Bourguignonne, l'UDFP et la Maille Côte-d'Orie.

Rapport Moral du Président

Le compte rendu du Congrès du 19 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. SONVICO

Avec deux confinements et une forte sécheresse, l'année 2020 a été particulièrement difficile.

Cependant, la FD s'est bien sortie de cette mauvaise période en limitant les contraintes que nous avons subies, en particulier l'annulation ou le report de certaines prestations et la baisse de la vente des cartes.

Il y a eu des incertitudes et des infos contradictoires quant à la fermeture ou non de la pêche. En accord avec la DDT avec laquelle nous avons eu une excellente collaboration (j'ai d'ailleurs reçu un mail de remerciement de madame Laubier directrice de la DDT), il a été décidé de ne pas prendre d'arrêté de fermeture pour permettre à tous ceux qui le pouvaient de pêcher pendant une heure dans un rayon d'un km, mais surtout de donner aux enfants la possibilité d'avoir une activité atténuant les contraintes du confinement.

Cela nous a aussi permis de reprendre la pêche dès la levée du confinement sans attendre un nouvel arrêté de réouverture. Nous faisons partie des rares FD à avoir obtenu ainsi cette possibilité. Je tiens également à souligner l'implication sans faille de notre personnel dans cette période compliquée et je les en remercie chaleureusement.

En plus de ces problèmes imprévus, la pêche de loisir a dû faire face à des attaques très virulentes de certains groupes écolos extrémistes qui se sont encore amplifiées cette année (tentatives d'interdictions de toutes sortes, intimidations et même agressions de pêcheurs). Il est important de rappeler que la pêche est une activité légale, régie par le code de l'environnement et son application mise en œuvre par arrêté préfectoral. Elle est également le seul loisir qui s'acquitte d'une taxe destinée à la préservation du milieu aquatique et qui réinvestit volontairement le plus d'argent dans ce domaine.

Pour revenir sur les confinements et leurs conséquences, messieurs les présidents, nous vous

remercions de nous avoir fait confiance dans la gestion de cette période de crise et pour votre soutien unanime. Enfin, pas totalement unanime, puisque nous avons eu à subir le comportement indigne d'un président qui a cru bon de lancer des rumeurs calomnieuses sur notre gestion de la crise mais surtout de la pisciculture. Il s'est permis d'avertir le Bien Public que nous avons mis plusieurs tonnes de truites à l'équarissage. Trois journalistes qui souhaitaient faire un article là-dessus m'ont alerté. Le vice a même été poussé jusqu'à téléphoner au BP et faire téléphoner d'autres personnes (3ou4) pour annuler des commandes de TAC en se faisant passer pour des présidents d'AAPPMA. Merci à l'une des journalistes de m'avoir signalé l'origine de ces malveillances et merci au journal qui nous a permis de « remettre les pendules à l'heure ». Vous avez pu constater que ces TAC étaient bien vivantes puisqu'elles ont fait l'objet de la dotation qui vous a été attribuée cette année.

Je rappelle que la baisse du prix des cartes, demandée par beaucoup, n'était pas possible puisque, au-delà de l'argument juridique, la diminution de la RMA et des baux de pêche du domaine public, demandée par la FNPF, a été refusée par les agences de l'eau et le ministère.

C'est pour cette raison que la FNPF a proposé des actions de parrainage, avancé d'un mois la vente des cartes « automne » à demi-tarif et proposé le jeu des bons d'achat auquel la FD s'est associée. De son côté, la FD a décidé de soutenir l'activité pêche avec une dotation exceptionnelle de TAC pour une valeur de près de 45 000 €.

L'important pour nos structures quelles qu'elles soient (AAPPMA, FD, FNPF) est de permettre à chacun de nos pêcheurs de pouvoir pratiquer leur loisir favori seul ou en famille et si possible faire venir de nouveaux adeptes.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport Financier

Intervention de M. ROGOSINSKI

- Détail des ventes de cartes**

On compte 22768 pêcheurs en 2020 contre 22921 en 2019. On note donc une baisse de 0,68%.

Il faut noter que la vente des cartes est fortement influencée par différents facteurs comme les sécheresses par exemple. En 2020, les restrictions liées au COVID-19 ont eu des effets à la fois positifs et négatifs. Si certains pêcheurs ont décidé de ne pas prendre leurs cartes à cause des limitations sur le loisir pêche, d'autres personnes ont profité du temps libre imposé par le confinement pour s'adonner et/ou découvrir ce loisir.

On note ainsi une augmentation des cartes femmes et enfants, ou encore des cartes journalières.

	2019	2020	Différence en nombre	Différence en %	Différence en Euros	
C.INTERFEDERALE	4412	4175	-237	-5,37%	-9 669,60	☹
C.MAJEURE	7785	7523	-262	-3,37%	-10 689,60	☹
C.FEMME	1082	1134	52	4,81%	707,20	😊
C.MINEURE	1944	2111	167	8,59%	2 054,10	😊
C. DECOUVERTE - 12 ans	2937	3080	143	4,87%	214,50	😊
C.HEBDOMADAIRE	1200	982	-218	-18,17%	-3 488,00	☹
C.JOURNALIERE	3561	3763	202	5,67%	1 434,20	😊
TOTAL	22921	22768	-153	-0,67%	-19 437,20 €	

- Synthèse activité**

	2019	2020	Evolution
Ressources associatives	1 242 964,20	1 126 197,55	- 116 766,65
Production vendue	190 355,20	147 213,08	- 43 142,12
Dont Subventions obtenues	297 616,43	241 471,16	- 56 145,27
Dont Cotisations des adhérents	658 917,90	629 717,95	- 29 199,95
Autres : Ehgo, Pêches	95 924,67	100 795,36	4 870,69
Fonds dédiés/Provisions	150	7 000,00	6 850,00
Charges associatives	815 763,01	756 774,84	- 58 988,17
Dont approvisionnement	105 462,10	103 878,74	- 1 583,36
Dont travaux	38 805,43	33 774,07	- 5 031,36
Dont locations	97 856,20	100 493,74	2 637,54
Dont autres charges courantes	179 270,10	147 673,47	- 31 596,63
Dont subventions AAPPMA	287 137,37	267 391,37	- 19 746,00
Amortissements	107 231,81	103 563,45	- 3 668,36
Impôts et taxes	22 183,56	22 795,57	612,01
Charges de personnel	351 323,72	320 341,76	- 30 981,96
RESULTAT COURANT	53 693,90	26 285,38	- 27 408,52
Résultat financier	5 567,71	5 877,68	309,97
Résultat exceptionnel	58 627,98	18 431,65	- 40 196,33
RESULTAT EXERCICE	117 889,59	50 594,71	- 67 294,88

- Résultat activité**

	RECETTES 2019	DEPENSES 2019	RESULTAT 2019	RECETTES 2020	CHARGES 2020	RESULTAT 2020
FEDERATION	1 334 791	1 216 901	+ 117 890	1 181 260	1 130 666	+ 50 594
COMPTABILITES ANALYTIQUES						
GROUPEMENT RECIPROCITAIRE	316 913	300 986	+ 15 927	303 700	287 034	+ 16 665
PISCICULTURE	209 879	261 262	- 6 383	155 401	217 200	- 61 799
NEPTUNE	35 812	34 357	+ 1 455	14 851	19 728	- 4 877

Réponse à question: il n'y a pas de surstock de truite à la Pisciculture, tout a été distribué aux AAPPMA gratuitement.

M. SONVICO tient à souligner que les pertes financières de la pisciculture sont malheureusement « normales » puisque le COVID-19 a considérablement réduit les alevinages et donc les recettes apportées par la vente des truites. De même, un bon nombre d'investissement ont été faits dans le matériel et la remise en état de la pisciculture.

- Situation liée au Covid-19**

L'année 2020 a été marquée par une situation sanitaire compliquée qui a perturbé l'organisation du travail de la Fédération de Pêche de Côte d'Or.

Aussi, nous avons fait appel à l'activité partielle lorsque cela était nécessaire pour 4 personnes de l'effectif sur 8 pendant la 1ère période de confinement puis 1 personne sur 8 lors du 2ème confinement.

La somme perçue est de 10 705,98 pour 1120 heures.

La Fédération de Pêche de Côte d'Or n'a pas eu recours au Prêt Garanti par l'Etat.

La situation comptable a été impactée par la pandémie puisque une bonne partie des activités de la fédération ont été suspendues sur une longue période. Les travaux n'ayant pas eu lieu, les subventions correspondantes n'ont pas été délivrées, les animations et prestations diverses n'ont pas pu être effectuées, etc, réduisant ainsi une grande partie des recettes.

Bilan 2020

Il est rappelé que le bilan représente une image à un instant T (au 31 décembre 2020).

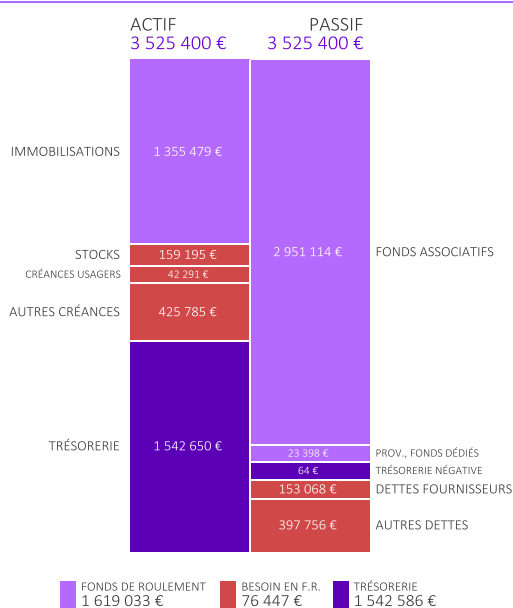
L'actif, représente les ressources possédées par la fédération, le passif représente les ressources mises à disposition de la fédération.

Le bilan est important car il permet d'apprécier la situation financière de la fédération au travers de 3 critères : le fond de roulement (FR), le Besoin en Fond de Roulement (BFR) et Trésorerie, c'est à dire les liquidités disponibles immédiatement.

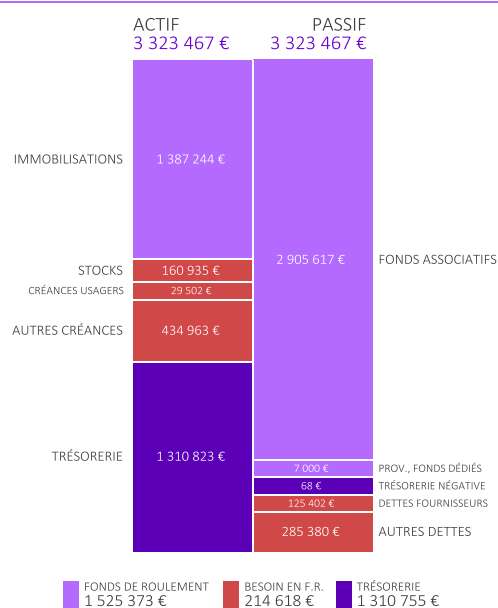
Le FR (différence entre les capitaux propres et les immobilisations) a augmenté et passe de 1525K€ à 1619K€, ce qui laisse une bonne marge d'investissement possible.

La Trésorerie disponible s'élève à 1542 K€.

BILAN AU 31/12/2020



BILAN AU 31/12/2019



• Rapport des vérificateurs aux comptes

Intervention de M. ROSE

Conformément aux statuts types des Fédérations de Pêche et en application des dispositions réglementaires relatives à la pêche en eau douce, la Commission des Vérificateurs aux comptes s'est tenue le mercredi 19 mai 2021 en visioconférence à 18h30.

Concernant l'exercice de l'année 2020, suite au contrôle effectué par les vérificateurs aux comptes, nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base et obtenu les détails et explications nécessaires avec une excellente

tenue des classeurs de facturations.

Nous certifions les comptes tels qu'ils nous ont été présentés avec les réserves d'usage dans les faits et documents susceptibles de modifier les résultats qu'auraient pu être portés à notre connaissance.

En conséquence, la Commission propose à l'Assemblée Générale d'approuver le bilan financier des comptes de la Fédération pour l'exercice 2020 tel qui nous a été présenté.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice à l'unanimité.

- **Rapport des commissaires aux comptes**

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur les comptes 2020.

L'opinion sur les comptes annuels qui consiste en une certification d'absence d'anomalies significatives, avec une vérification par sondage, par méthodes de sélection, de toutes les estimations, notamment les valorisations, comme celles sensibles pour la Fédération, qui sont les stocks. Mme. GILLET estime en tant que Commissaire aux comptes, que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour établir son opinion.

Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé.

Toutes les informations complémentaires sont à disposition dans l'annexe des comptes distribuée à chaque AAPPMA au début de la réunion.

- **Proposition d'affectation du résultat**

Intervention de M. ROGOSINSKI

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

Prime sur résultat aux salariés

Soutien halieutique aux AAPPMA

Les propositions d'affectation sont adoptées, avec 1 abstention.

Désignation des vérificateurs aux comptes

Volontaires :

M. ROZE

M. CELLIER

M. MARIN

M. VACHON

M. GONZALEZ

En attente d'une réponse de Mme TOULOUSE

Bilan des réalisations

Les activités ayant été réduite, seules les réalisations du pôle techniques seront abordées durant cette réunion.

Intervention de M. COUASNE et M. TRIPONNEZ

Malgré les limitations imposées par les confinements successifs, la fédération s'est engagée à développer des équipements sur sites avec par exemple la fourniture et la pose de panneaux, de

tables ou encore de pontons PMR.

Ainsi des panneaux ont été réalisés et installés

Sur La Vingeanne – prairies de Fontaine Française

Sur le Lac de Marcenay,

Sur le site des Etangs d'Or – Tailly/Merceuil

La zone d'amarrage sur le barrage de Grosbois a été stabilisée.

Une aire PMR a été installée sur le canal de la Vingeanne à Saint-Seine-sur-Vingeanne

Mais on note aussi des aménagements de plus grande envergure avec la réhabilitation de la frayère du lavoir de Saint-Seine-sur-Vingeanne ou encore l'aménagement d'une passe à poisson sur l'ouvrage des terrières sur l'Ignon à Til-Chatel.

En novembre 2020, le Lac de Gigny à Beaune a été vidangé, sur deux jours, c'est plus de 3600kg de poissons qui ont été pêchés. On notera la présence de quelques beaux spécimens avec un brochet de 4,450kg, un silure de 213cm pour 64kg et une carpe miroir de 11,8kg.

Projets 2021

De nombreux projets sont prévus pour 2021, la réunion se tenant ce jour, certains de ces projets sont déjà avancés ou même terminés.

Reconnexion de la frayère de la Bernassaire sur la Saône à Auxonne

Amélioration de la fonctionnalité de la frayère des Maillys sur les parcelles du Département de la Côte d'Or au lieu-dit les Grands Nissards sur la Saône

Restauration de la continuité piscicole sur le ruisseau de Villiers à Brazey en Morvan

Création d'un abri pêche sur l'Etang communal de Vandenesse dans le cadre d'une labellisation en parcours « famille »

Mise en place de récifs artificiels sur le barrage-réservoir de Grosbois (report 2022)

- Projets en cours de développement**

Projets	Porteur de projet potentiel / Partenaire
Diversification des écoulements sur la Tille à Pluvet	AAPPMA La Truite Bourguignonne
Recharge sédimentaire sur la Bèze à Noiron	AAPPMA La Truite Bourguignonne
Diversification des habitats sur la Seine à Vix	AAPPMA La Gaule Vixoise
Aménagement piscicole Canal de Sainte Colombe	AAPPMA La Truite Chatillonnaise
Alimentation de la dérivation de l'ancienne écluse de Trugny	AAPPMA la Loutre de Seurre
Reconnexion de la confluence du ruisseau de la Chartreuse dans l'Ouche à Dijon	SBO
Plan de gestion zone humide de Percey le Grand	AAPPMA Pêcheurs Haute et Moyenne Vingeanne
Projets	Porteur de projet potentiel / Partenaire
Rampe de mise à l'eau sur la Saône aux Maillys	AAPPMA La Brême des Maillys
Rampe de mise à l'eau sur la Saône à l'aval de Saint Jean de Losne	AAPPMA La GBD
Rampe de mise à l'eau au Lac de Pont (plage)	AAPPMA Semur en Auxois
Aménagements de plâties sur le canal de Bourgogne versant Yonne	VNF

Suivis biologiques et études

- **Réseau piscicole et thermique 2020**

Suivi thermiques en continu sur les 114 stations dans le départements

Pêches électriques (25 stations) :

- BV Saône (3 stations)
- BV Vingeanne (2 stations)
- BV Bèze-Albane (3 stations)
- BV Tille-Norges-Ignon (17 stations).

- **Suivis biologiques travaux 2020**

Ruisseau des Angles à Veuvey-sur-Ouche (N+3)

Ruisseau de la Chartreuse à Dijon (N+3)

Ouche à Longvic (N+3)

Ouche à Neuilly-les-Dijon (N+3)

Meuzin Corgengoux (N+3)

Gironde à Barbirey-sur-Ouche (N+3)

Ource à Belan-sur-Ource (N+3)

Arroux à Arnay-le-Duc (N+3)

- **Prestations 2020**

Suivi insectes aquatiques STEP Meuzin et Bornue

- **Réseau piscicole et thermique 2021**

Suivi thermiques en continu sur les 114 stations dans le départements

Pêches électriques (28 stations) :

- BV Laigne (4 stations)
- BV Seine (9 stations)
- BV Ource (6 stations)
- BV Aube (3 stations)
- BV Arroux (5 stations)
- BV Cousin (1 station)

- **Suivis biologiques travaux 2021**

Ource à Prusly-sur-Ource (N+3)

Ouche à Crimolois (N+3)

Bièvre à Brazey-en-Plaine (état initial)

Vouge à Villebichot (état initial)

Vingeanne à Talmay (état initial)

Divers

On note l'apparition de nouvelles espèces aquatiques dans le département :

- Aspe
- Toxostome
- Blennie fluviatile

Assemblée générale extraordinaire

Intervention de M. SONVICO

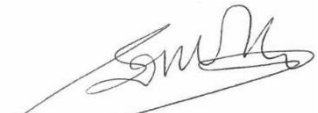
Cette assemblée concerne l'adoption des modifications de statuts des FDAAPPMA. Une synthèse est faite des changements apportés, après délibération, ces modifications et les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Questions / Divers

Un point est fait sur l'année passée et les modalités des élections.

Certaines AAPPMA font part de leurs difficultés à trouver des bénévoles pour renouveler les bureaux de leur CA. Il est probable que certaines, faute de personnes motivées, soient obligées de fusionner ou de se dissoudre.

Le président



Jean-Pierre SONVICO

Le secrétaire



Bernard SIBILLE